

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE :

**DIRECTEURS DES SERVICES**

DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

**- 2020 -**

---

**CONCOURS 3<sup>ème</sup> VOIE**

**Épreuve écrite d’admissibilité** : Etude d’un cas concret permettant d’apprécier l’expérience professionnelle d’encadrement dans le domaine de l’action éducative ou sociale du candidat.

**(durée : 3 heures – coefficient : 1)**

**NB** : Il convient de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, signature, indications de lieux, de services, même fictifs, ...) conformément au principe d’anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.

**Nombre de pages (y compris celle-ci) : 3 pages**

## Sujet

### Concours directeurs 3<sup>ème</sup> voie 2020

Vous venez d'être nommé directeur d'un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion (EPEI) composé de deux unités : une unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) et une unité éducative d'activité de jour (UEAJ).

A l'occasion de votre prise de poste, le directeur territorial vous informe que si le fonctionnement de cette dernière le satisfait, il est plus préoccupé par celui de l'UEHC à propos duquel il vient d'être sollicité par les organisations professionnelles qui dénoncent le mal-être des personnels consécutif à l'accroissement des agressions des agents par les mineurs.

Il vous précise par ailleurs que le taux d'activité de cette unité est particulièrement bas ; le taux d'absentéisme important (ce qui induit le recrutement de nombreux éducateurs contractuels) et que la durée des prises en charge des mineurs placés est largement inférieure à celle constatée nationalement.

Il vous remet à ce titre le tableau d'indicateurs (joint en annexe) concernant les trois UEHC de la Direction interrégionale dont la vôtre désignée « UEHC A ».

Il vous fixe alors pour axe prioritaire de redresser la situation.

Vous exposerez en conséquence, de manière argumentée, les décisions et actions que vous proposez de mettre en œuvre sans omettre de présenter la méthode utilisée.

**ANNEXE : TABLEAU DE SUIVI ANNUEL DES ETABLISSEMENTS DE LA DIRECTION INTERREGIONALE**

Suivi des établissements du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019		UEHC A	UEHC B	UEHC C
<b>CAPACITE INSTALLEE</b>		12	12	12
Taux d'occupation cible (national)		80%	80%	80%
Moyenne taux d'occupation annuel		55%	72%	63%
Durée moyenne de prise en charge (en mois)		2,7	5,8	4,3
RH		1013	857	166
Arrêts de travail (en nb de jours)				
Taux d'absentéisme		15,28%	2,35%	9,53%
Taux de contractuels (hors CDI)		16,63%	44,20%	31,15%
Postes vacants au 31/10/19		1	5	2
Turnover des personnels		17,99%	21,91%	34,10%
Accidents de service		11	3	5